



Le nombre de conseillers
municipaux en exercice : 43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué le cinq avril, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane DE PAOLI.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Djafar HAMOUM – Magalie LE FRANC – Selimane ABDERRAHMANE – Sarah SBIA – Simbara CAMARA – Fatima MARIE-SAINTE – Gérard Aoustin – Isabelle LÉVÊQUE – Mahamadou N'DIAYE – Ouassila KOUAICHI – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Danielle LASSERRE – Pierre MONTELLA – Fatou FAYE – Hervé LEUCI – Sylvain LEGER – Muriel CABILLAUX (arrivée au mémoire n° 2) – Sabrina DEHOUM (arrivée au mémoire n° 2) – Jonathan BERREBI – Salomon ILLOUZ – Bernard GRINFELD – Anne JONQUET – Abdel SADI – José MOURY – Monique SAMSON – Benjamin DUMAS

Représentés: Kahina AIROUCHE par Sarah SBIA – Youssef ZAOUÏ par Mahamadou N'DIAYE – Faysa BOUTERFASS par Stéphane DE PAOLI – Tuong Lan HOANG par Ouassila KOUAICHI – Patrice TRULLI par Christine GABEREL – Hocine HEBBALI par Selimane ABDERRAHMANE – Koumba KONATE par Isabelle LEVEQUE – Riyad BELALA par Jonathan BERREBI – Myriam BENOUDIBA par Bernard GRINFELD – Waly YATERA par Benjamin DUMAS – Nathalie FIORE par Magalie LE FRANC – Darko DJORDJEVIC par Christian BARTHOLME

Absents: Sabrina SAIDI – Aline CHARRON

Secrétariat : Hervé LEUCI

1. Election des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Proposition de noms par la majorité : Isabelle LEVEQUE, Gérard Aoustin, Jonathan BERREBI, Christian BARTHOLME et Nathalie FIORE.

Proposition de noms par l'opposition : Abdel SADI et Monique SAMSON.

Pour l'opposition, la liste « Abdel SADI » a obtenu 10 voix.

Pour la majorité, la liste « Isabelle LEVEQUE » a obtenu 30 voix.

Isabelle LEVEQUE, Gérard Aoustin, Jonathan BERREBI, Christian BARTHOLME, Abdel SADI et Monique SAMSON sont élus administrateurs au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Arrivée de Sabrina DEHOUM, Muriel CABILLAUX et Kahina AIROUCHE.

2. Vote du taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti pour l'année 2016

Adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale sur la Taxe d'Habitation, les Taxes Foncières sur le Bâti et le Non Bâti par rapport à 2015.

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour 2016, les taux suivants pour les trois taxes directes locales :

Taxe d'Habitation	26,70 %
Taxe sur le Foncier Bâti	25,83 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	81,47 %

3. Vote du Budget Primitif 2016 – Budget Principal de la Ville

Adopté à la majorité

Pour : 32

Contre : 9

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal arrête le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

- Section d'investissement : 53 315 439,00 €
- Section de fonctionnement : 111 079 761,00 €

Sortie de Mahamadou N'DIAYE.

4. **Projet de schéma de coopération, de mutualisation et de territorialisation de l'établissement public territorial « Est Ensemble »**

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de schéma de coopération, de mutualisation et de territorialisation de l'établissement public territorial « Est Ensemble ».

Retour de Mahamadou N'DIAYE.

5. **Augmentation du capital social de la société SEQUANO Aménagement**

Adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 1

Monsieur Christian BARTHOLME ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'augmentation du capital social de la société SEQUANO Aménagement d'un montant global de 508 800 euros par émission de 2 000 actions nouvelles de 174 euros de valeur nominale, chacune émise au prix de 254,40 euros, à libérer en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de l'établissement public territorial « Est Ensemble »,

Approuve la modification corrélative des statuts de SEQUANO Aménagement et la nouvelle répartition du capital social qui en résultera,

Décide de rejeter la proposition d'augmentation de capital à réserver aux salariés de SEQUANO Aménagement qui n'est faite qu'en application des dispositions légales mais n'est pas adaptée aux sociétés d'économie mixte,

Approuve, sous réserve de la réalisation définitive de cette augmentation de capital en numéraire réservée à l'établissement public territorial « Est Ensemble », la nouvelle répartition des 18 postes d'administrateur au sein du conseil d'administration de SEQUANO Aménagement :

13 administrateurs représentant des collectivités territoriales ou des groupements des collectivités territoriales :

- | | |
|--|------------|
| - Département de la Seine Saint Denis | 10 postes, |
| - établissement public territorial « Est Ensemble » | 1 poste, |
| - Ville de Bobigny | 1 poste, |
| - ensemble des villes détenant moins de 1 % du capital | 1 poste, |

5 administrateurs représentant les autres actionnaires :

- | | |
|--------------------------------------|----------|
| - Caisse des Dépôts et Consignations | 1 poste, |
| - LOGIREP | 1 poste, |
| - OPH 93 | 1 poste, |
| - Caisse d'épargne d'Ile de France | 1 poste, |
| - SAFIDI (EDF). | 1 poste. |

Départ de Sylvain LEGER.

6. Changement du mode de gestion de l'Office de Tourisme de Bobigny

Adopté à la majorité

Pour : 31

Contre : 9

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant la volonté de la Municipalité de reprendre la gestion de ces missions en régie dotée de la seule autonomie financière.

Le Conseil Municipal approuve le changement du mode de gestion de l'Office de Tourisme en régie dotée de l'autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public administratif, Approuve les statuts de l'Office de Tourisme.

Désigne, sur proposition du Maire, Monsieur Jean-Philippe DURAMPART en qualité de Directeur de l'Office de Tourisme.

Dit que dans l'attente de la création d'un budget annexe la gestion de l'Office de Tourisme sera assurée par la Commune.

7. Convention de coopération avec l'Établissement Public Territorial « Est Ensemble » dans le cadre d'une coordination communautaire pour la gestion des clauses sociales dans ses marchés relatifs au prolongement de la ligne 11 du métro

Adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant la mise en œuvre de 200 000 heures d'insertion, générées par l'intégration de clauses sociales dans les marchés relatifs au prolongement de la ligne 11 de la RATP,

Considérant que les travaux permettront à un très grand nombre de personnes éloignées de l'emploi et domiciliées sur le territoire de l'Établissement Public Territorial « Est Ensemble » d'accéder à une formation et/ou un emploi (chantier école, chantier d'insertion, passerelle entreprise, alternance, intérim, CDD, CDI, etc...),

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention de coopération entre la Ville de Bobigny et l'Établissement Public Territorial « Est Ensemble ».

Sortie de Selimane ABDERRAHMANE, Pierre MONTELLA et Isabelle LEVEQUE.

8. Fixation d'un montant forfaitaire pour enlèvement d'affiche sauvage ou graffiti par la Ville

Adopté à la majorité

Pour : 26

Contre : 9

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que de nombreux affichages sont réalisés sur le domaine public de la commune sans autorisation ou déclaration régulière et sont de nature à porter atteinte à la salubrité publique et au cadre de vie des Balbyniens.

Le Conseil Municipal décide de prescrire la refacturation d'un montant forfaitaire de 70 euros à l'encontre des auteurs des affichages illégaux.

Retour de Selimane ABDERRAHMANE et Pierre Montella.

9. Acquisition à l'association Mémorial des « Morts pour la France » en Afrique du Nord de 1952 à 1962 de la Seine Saint Denis du monument mémorial situé entre la rue Suzanne et l'avenue Paul Vaillant Couturier

Adopté à l'unanimité

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participent pas : 0

Le Conseil Municipal décide l'acquisition du monument mémorial situé entre la rue Suzanne, l'avenue Paul Vaillant-Couturier et le rond point Pierre Séward, auprès de l'association Mémorial des « Morts pour la France » en Afrique du Nord de 1952 à 1962 de la Seine Saint Denis, pour la somme d'un euro.

Sortie de Danielle LASSERRE.

10. Transfert du droit de préemption à l'Établissement Public Territorial « Est Ensemble » dans le cadre du dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne

Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal abroge partiellement la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2016 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de l'exercice du droit de préemption urbain et du droit de déléguer de celui-ci pour la parcelle cadastrée section A n° 90 sise 1-3 rue de La Courneuve,

Précise que Monsieur le Maire reste compétent pour l'exercice du droit de préemption urbain ou pour déléguer de celui-ci sur le reste du territoire de la commune de Bobigny,

Décide de transférer le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé en faveur de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble sur la parcelle cadastrée section A n° 90 sise 1-3, rue de la Courneuve,

Dit que l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble devra approuver par délibération concordante le transfert du droit de préemption urbain de la commune de Bobigny concernant la parcelle cadastrée section A n° 90 sise 1-3, rue de la Courneuve.

Sortie de Monique SAMSON.

11. Acquisition d'une emprise foncière sise 28 rue d'Odessa dans le cadre d'un alignement de voirie

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle cadastrée provisoirement, section AU n°1090, issue de la parcelle cadastrée section AU n° 79, d'une surface d'environ 13 m², sise 28, rue d'Odessa, auprès de Monsieur et Madame SASSIER, pour un montant de 3 900 euros.

12. Avis de la Ville de Bobigny sur le projet de Plan Local d'Urbanisme

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que la Ville de Bobigny devenue personne publique associée a la possibilité de s'exprimer sur le projet de Plan local d'Urbanisme soumis à consultation des personnes publiques associées,

Considérant qu'un ensemble de remarques relatives à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme est consigné dans un avis figurant en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal approuve l'avis de la Ville de Bobigny sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Retour de Danielle LASSERRE, Monique Samson et Isabelle LEVEQUE.

Sortie de Christine GABEREL.

13. Convention avec l'Office Public de l'Habitat de Bobigny relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement

Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 1

Monsieur Jonathan BERREBI ne participe pas au vote

Le conseil Municipal approuve la convention qui fixe les modalités d'attribution d'une subvention municipale de fonctionnement à l'Office Public de l'Habitat de Bobigny, pour l'année 2016, d'un montant de 188 000 euros.

Sortie de Djafar HAMOUM et Christian BARTHOLME.

14. Convention de partenariat avec Les Compagnons Bâisseurs Ile de France

Adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec l'association des Compagnons Bâisseurs d'Ile de France pour le projet d'atelier de quartier d'auto réhabilitation accompagnée à Bobigny et approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Compagnons Bâisseurs d'Ile de France, dont le montant est fixé à 8 000 euros.

Retour de Djafar HAMOUM et Christine GABEREL.

Sortie de Bernard GRINFELD.

15. Garantie d'emprunt et droits de réservation pour la réhabilitation des immeubles de la place Epstein – cité de l'Étoile

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

- Garantie d'emprunt à la S.A. H.L.M. Emmaüs Habitat pour la réhabilitation des immeubles de la place Epstein – cité de l'Étoile.

Le Conseil Municipal accorde sa garantie, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 672 145 souscrit par Emmaüs Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 46222, constitué de 1 Ligne du Prêt.

La Ville bénéficie de 20 % de droits de réservation de logements, soit 15 logements, pour la durée de l'emprunt le plus long, à laquelle s'ajoutent 5 ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de cet emprunt.

La Ville bénéficiera de 2 logements en droits de réservation supplémentaires au titre de sa participation financière de 104 688 euros pour l'opération de réhabilitation des 76 logements des immeubles de la place Epstein de la Cité de l'Étoile à Bobigny.

- Convention de droits de réservation avec la SA HLM Emmaüs Habitat sur le programme de réhabilitation des immeubles de la place Epstein – cité de l'Étoile

Le Conseil Municipal approuve la convention de réservation de 17 logements avec la S.A. H.L.M. Emmaüs Habitat dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 76 logements des immeubles de la place Epstein, sise 28 bis-29 rue de l'Étoile à Bobigny.

16. Convention d'aide financière exceptionnelle à l'informatisation du Relais Assistante Maternelle avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la convention d'aide financière exceptionnelle à l'informatisation du Relais Assistantes Maternelles proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis, qui prévoit une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 388 euros HT.

Retour de Christian BARTHOLME et Bernard GRINFELD.

17. Attribution de la subvention à l'établissement public « Bobigny musiques – Canal 93 » – Année 2016

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 1

Madame Sarah SBIA ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'établissement public « Bobigny musiques – Canal 93 » pour un montant de 657 000 euros au titre de l'année 2016, dont 268 297 euros au titre du spectacle vivant et 388 703 euros au titre des contraintes particulières de fonctionnement liées aux exigences de service public imposées par la Ville à la régie.

Sortie de Selimane ABDERRAHMANE et Fatou FAYE.

18. Avenant n° 13 à la convention cadre avec l'association Maison de la Culture – MC 93 – Subvention 2016

Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 13 à la convention cadre liant la Ville de Bobigny à l'association Maison de la Culture de la Seine Saint Denis – MC 93, qui prévoit l'attribution, au titre de l'année 2016, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 455 500 euros.

19. Avenant n° 2 à la convention avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville

Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 à la convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Belleville.

Retour de Selimane ABDERRAHMANE et Fatou FAYE.

20. Avenant n° 14 avec l'association Laïque des Centres de Loisirs de la Ville de Bobigny (ALCLVB) – Subvention 2016

Adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 14 à la convention cadre passée avec l'Association Laïque des Centres de Loisirs et de Vacances de Bobigny, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 052 932 euros au titre de l'année 2016.

21. Reversement de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales à l'Association Laïque des Centres de Loisirs de Bobigny (ALCLVB)

Adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à reverser à l'Association Laïque des Centres de Loisirs et de Vacances de Bobigny la participation notifiée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis en 2016 au titre de l'année 2015, pour un montant total de 159 172,33 euros répartis de la manière suivante :

- 5 213,11 euros : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Maternelle Marthe Tesson,
- 116 448,82 euros : Accueil de Loisirs Sans Hébergement primaire ALCLVB,
- 37 510,40 euros : Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel ALCLVB.

22. Fixation de la participation financière relative aux frais de scolarité des élèves scolarisés à Bobigny mais résidant hors Bobigny et convention-type de réciprocité

Adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation financière relative aux frais de scolarité des élèves scolarisés à Bobigny mais domiciliés dans une autre commune à 1 600 euros par enfant scolarisé dans une école publique bobignyenne à partir du 11ème élève,

Dans les cas où le nombre d'élèves accueillis par les deux villes est équivalent sans excéder 10 enfants, il est possible d'appliquer la gratuité réciproque entre Bobigny et la commune concernée, par voie de convention. Le Conseil Municipal approuve la convention type de réciprocité.

Départ de Danielle LASSERRE.

23. Convention Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) avec la Cité de la musique – Philharmonie de Paris

Adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention triennale Démos entre la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et la Ville de Bobigny.

Sortie de Mahamadou N'DIAYE et José MOURY.

24. Avenant n° 10 à la convention cadre avec l'Athlétic Club de Bobigny (ACB) – Subvention 2016

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 10 à la convention cadre liant la Ville et l'Athlétic Club de Bobigny, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2016, d'un montant de 214 230 euros.

25. Avenant n° 11 à la convention cadre avec l'AC Bobigny 93 rugby – Subvention 2016

Adopté à l'unanimité

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 11 à la convention cadre liant la Ville de Bobigny et l'AC. Bobigny 93 Rugby, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2016, d'un montant de 145 000 euros.

Retour de José MOURY.

26. Avenant n° 1 à la convention cadre avec l'Académie de Football de Bobigny (AFB) – Subvention 2016

Adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention cadre liant la Ville et l'Académie de Football de Bobigny, qui prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2016, d'un montant de 145 000 euros.

Retour de Mahamadou N'DIAYE.

Départ de Kahina AIROUCHE.

Sortie de Jonathan BERREBI, Muriel CABILLAUX et Hervé LEUCI.

27. Appel d'offres ouvert « Fourniture de produits d'entretien et de broserie »

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publication au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à souscrire ledit marché pour les 2 lots se décomposant comme suit :

N° lot	Intitulé du lot	Montant minimum annuel en euros HT	Montant maximum annuel en euros HT
1	Fourniture de produits d'entretien et de broserie pour les bâtiments communaux	100 000	200 000
2	Fourniture de produits d'entretien et de broserie pour les offices et le self communal	40 000	90 000

28. Avenant n° 2 au contrat d'assurance « Responsabilité civile »

Adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 portant régularisation au contrat avec la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales pour l'assurance « Responsabilité civile » tenant compte d'une extension de garantie et modifiant le taux de révision du contrat depuis le 1^{er} janvier 2015.

Retour de Muriel CABILLAUX, Jonathan BERREBI et Hervé LEUCI.

29. Avenant n° 4 à la convention cadre avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles – Subvention 2016

Adopté à l'unanimité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 9

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs et de moyens avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles, qui fixe le montant de la subvention à 305 250 euros au titre de l'année 2016.

Départ de Djafar HAMOUM.

30. Principe de délégation de service public relative à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement

Adopté à la majorité

Pour : 32

Contre : 5

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Considérant que l'exploitation des marchés forains communaux a fait l'objet d'un traité de concession conclu le 22 octobre 1986 pour une durée de trente ans avec la société « Les Fils de Madame Géraud », qui prendra fin le 21 octobre 2016,

Considérant qu'en application de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation de service public au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

Le Conseil Municipal approuve le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés forains municipaux conformément au rapport de présentation.

Départ de Jonathan BERREBI.

31. Vœu contre la suppression des aides de fonctionnement aux crèches municipales

Adopté à la majorité

Pour : 26

Contre : 5

Abstentions : 4

Ne participe pas : 0

Lors du vote du budget primitif 2016, le Conseil Départemental a entériné la suppression des aides aux crèches municipales. Cette décision entraîne la perte de 9 millions d'euros pour les communes, soit 700 places en crèche sur le département.

La Ville de Bobigny a pris l'engagement de développer le nombre de places d'accueil des jeunes enfants par différentes actions (accueil possible d'un 3^{ème} enfant par certaines assistantes maternelles, soutien à la création d'une structure coopérative à la cite de l'Etoile, engagement à la création d'une crèche avec la Fondation Sainte Marie en centre-ville...).

La suppression de l'aide départementale représente une perte d'environ 150 000 euros par an pour les trois crèches municipales de Bobigny.

Le Conseil Municipal demande au Conseil Départemental de rapporter toutes les décisions ayant pour effet la suppression des aides au fonctionnement des places dans les crèches municipales.

32. Vœu concernant le retrait de la loi travail

Adopté à la majorité

Pour : 18

Contre : 4

Abstentions : 13

Ne participe pas : 0

Le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, dit « loi travail », déposé le 24 mars 2016 par le gouvernement fait l'objet d'un mouvement populaire de grande ampleur contre son adoption en l'état et pour son retrait.

Les principales mesures sont défavorables aux salariés alors qu'elles bénéficient aux grandes entreprises, sans contrepartie en matière de création d'emplois.

La mise en œuvre de cette loi en l'état n'aurait aucun effet positif sur la population de Bobigny dont un grand nombre est en situation économique et sociale fragile.

Le Conseil Municipal demande au gouvernement le retrait du projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs et d'engager immédiatement un dialogue national sur les réformes nécessaires pour lutter efficacement contre le chômage et pour développer l'activité économique.

Le Maire,

Stéphane DE PAOLI.

